

Savoir Rouler à Vélo

Appel à projets 2022

Projet Sportif Territorial



Région Centre-Val de Loire


RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



CENTRE-VAL DE LOIRE


AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

SAVOIR ROULER A VELO

1 CONTEXTE ET CREDITS

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait partie des priorités gouvernementales, portées par le ministère chargé des Sports. Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège.

En 10 heures, il leur permet de :

- ⇒ Devenir autonome à vélo,
- ⇒ Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- ⇒ Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- ⇒ 1^{er} bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo.

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

- ⇒ 2^{ème} bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

- ⇒ 3^{ème} bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Le portail « Savoir rouler à vélo » du ministère des sports recense de nombreuses ressources afin de mettre en place un cycle pour les enfants.

L'accompagnement de projets « savoir rouler à vélo » en Centre-Val de Loire est doté, en 2022, d'une enveloppe prévisionnelle de 40 000 €.

2 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les structures éligibles à ce dispositif sont les associations sportives affiliées et agréées « sport ».

Les actions devront se tenir en 2022.

Les intervenants devront se déclarer sur le portail « Savoir Rouler à Vélo ».

Les actions réalisées devront être saisies sur le portail « Savoir rouler à vélo » / onglet « je déclare une intervention ».

Compte tenu de la crise actuelle liée au COVID-19, les stages organisés devront impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur.

3 FINANCEMENT DES PROJETS

Dans le cadre de la mise en place d'actions, un montant maximal de subventionnement par session «savoir rouler à vélo» sera fixé sur la base suivante :

- ⇒ **Forfait de 500 € pour l'ensemble des 3 blocs** : contribution au financement du temps de préparation et d'encadrement du stage, frais de déplacement et mise à disposition du matériel.

La présence d'un intervenant ayant suivi une formation SRAV est fortement recommandée

Il est également possible de solliciter une contribution à l'achat de petit matériel :

- ⇒ **Montant de 500 € maximum avec devis à l'appui**

Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire et par exercice est de 1500 €, abaissé à 1000 € pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un CRTE avec un volet ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.

Les stages devront être gratuits pour tous les enfants !

4 MODALITÉS DE DÉPÔT

Les demandes devront être déposées à **partir du Lundi 28 février 2022** sur le site internet : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> code compte asso : 188.

Auprès du service de l'Etat instructeur (DRAJES Centre-Val de Loire), **jusqu'au lundi 11 avril 2022**.

Tous les porteurs de projets ayant perçus une subvention en 2021 doivent impérativement compléter le document [CERFA « compte rendu financier de subvention »](#) avant le 30 juin 2022.

5 CONTACTS DES SERVICES DE L'ETAT

Coordination régionale du dispositif « savoir rouler à vélo » :

- ⇒ Gwenaëlle CROTTÉ-BRAULT – gwenaelle.crotte-brault@ac-orleans-tours.fr - 02.36.47.72.48
- ⇒ (à partir du 15 mars) Patrick LEFORT – patrick.lefort@ac-orleans-tours.fr - 02.36.47.72.48

<p><u>Cher (18)</u> <i>SDJES du Cher</i> Véronique DOLEANS Tél : 02 38 79 38 98 veronique.doleans@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Eure-et-Loir (28)</u> <i>SDJES d'Eure-et-Loir</i> Nathalie HABERT Tél : 02 34 42 94 80 nathalie.habert1@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Indre (36)</u> <i>SDJES de l'Indre</i> David GALLOIS Tél : 02 36 27 61 11 david.gallois@ac-orleans-tours.fr</p>
<p><u>Indre-et-Loire (37)</u> <i>SDJES d'Indre-et-Loire</i> Christine GROSSET Tél : 02 47 70 11 20 christine.grosset@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Loir-et-Cher (41)</u> <i>SDJES du Loir-et-Cher</i> Géraldine BONENFANT Tél : 02 36 47 72 85 geraldine.bonenfant@ac-orleans-tours.fr</p>	<p><u>Loiret (45)</u> <i>DRAJES Centre-Val de Loire</i> Gwénaëlle CROTTÉ-BRAULT Tél : 02 36 47 72 48 gwenaelle.crotte-brault@ac-orleans-tours.fr à partir du 15 mars Patrick LEFORT patrick.lefort@ac-orleans-tours.fr</p>

